



VAL - DAVID

Les 2-3 décembre 2017

# Appel de dossiers

Date limite : 19 juin



## En route vers le 7<sup>e</sup> Salon des artisans de Val-David!

Le septième **Salon des artisans de Val-David** se tiendra les 2 et 3 décembre au cœur du village de Val-David. C'est l'événement le plus attendu dans les Laurentides pour amorcer la période des fêtes.

Le salon regroupe une trentaine d'artisans de disciplines variées qui exposent dans deux emplacements à proximité l'un de l'autre : la salle communautaire (église) située au 2490, rue de l'Église, et au Pavillon Maurice Monty (presbytère) au 2492, rue de l'Église.

La Municipalité du Village de Val-David invite les artisans professionnels et de la relève à soumettre leur candidature d'ici le 19 juin prochain.

### DATES DU SALON:

Montage des kiosques : 1<sup>er</sup> décembre entre 16 h 30 et 20 h

2 décembre 2017, 10 h - 17 h

3 décembre 2017, 10 h - 15 h

## RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

### RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS

#### 1. Présence et installation

- ✓ L'artisan doit se présenter 30 minutes avant le début de l'événement, soit à 9 h 30.
- ✓ L'artisan doit assurer une présence sur place durant toute la durée de l'événement.
- ✓ L'artisan s'engage à installer et à démonter son kiosque aux heures suivantes :
  - Installation obligatoire : vendredi 1<sup>er</sup> décembre entre 16 h 30 et 20 h.
  - Démontage : au signal du responsable, après 15 h le 3 décembre.
- ✓ L'artisan doit fournir :
  - Une nappe pour couvrir **tous les côtés** de la table (6' largeur x 29" profondeur x 32" hauteur).
  - Au besoin, l'éclairage et les rallonges électriques.

#### 2. Admissibilité des œuvres et produits

- ✓ Les produits présentés doivent être fabriqués à la main par l'artisan.
- ✓ Les produits répondent à l'une ou l'autre ou à plusieurs des fonctions suivantes : utilitaires, décoratifs ou d'expression artistique.
- ✓ Non admissibles : les produits réalisés à partir de « kits » ou en provenance de manufacturiers, de distributeurs ou d'importateurs.
- ✓ Aucun produit alimentaire ne sera accepté.

#### 3. Conditions d'exposition

- ✓ Maximum de deux (2) disciplines par artisan et un (1) artisan par emplacement. Les membres du comité organisateur se réservent le droit de refuser des items qui n'étaient pas précisés dans le formulaire d'inscription.
- ✓ Interdiction d'utiliser broches, clous ou punaises sur les murs ou sur les meubles (utiliser du ruban gommé ou de la gommette).

- ✓ L’affichage « vente à rabais » et les tirages (ou autre attribution de prix par quelque moyen que ce soit) ne sont pas autorisés.
- ✓ Les **prix doivent être indiqués sur tous les articles.**
- ✓ Une affiche d’identification (8,5” x 11”) est fournie par la Municipalité pour chaque kiosque/table ainsi qu’une cocarde par artisan.
- ✓ Chaque exposant doit limiter son installation (incluant l’entreposage) et ses activités à l’espace qui lui est attribué, soit **6’ x 6’ (incluant la table)**. La hauteur des étagères ne doit pas dépasser 6’ de haut en partant du sol. **Aucun ajout de table ou autre meuble n’est permis en dehors des limites.** Par mesure de sécurité, aucun objet (lumières, boîtes, etc.) ne sera toléré dans les allées.
- ✓ L’artisan doit préciser, à l’inscription, le détail de son aménagement (dimension étagère, etc.). Aucun ajout ne pourra être effectué lors du montage. Le comité organisateur se réserve le droit de déplacer un artisan lors du montage.

## DOSSIER D’EXAMEN

Le dossier doit comprendre :

- ✓ **Un chèque postdaté au 15 juillet 2017** libellé à : Municipalité du Village de Val-David.

Artisan	Coût taxes incluses
Résident Val-David	60 \$
Non-résident	72 \$

- ✓ Cinq (5) photos couleur (gros plan) représentatives des items qui seront exposés pour la vente.
- ✓ Une liste détaillée des matériaux de base utilisés.
- ✓ La fiche d’inscription dûment complétée (fournie à la fin de ce document).
- ✓ Date limite pour soumettre un dossier : **19 juin 2017 à 16 h 30.**

## SÉLECTION

- ✓ Seuls les candidats retenus seront avisés par écrit. Les chèques des candidats non retenus seront détruits.
- ✓ Aucun remboursement en cas de désistement de l’artisan.
- ✓ Pour assurer une diversité d’année en année, le comité organisateur se réserve le droit de varier le choix des artisans et l’attribution des places pour chacun. Aucun droit acquis.
- ✓ Sélection assurant une variété des disciplines représentées. Le nombre d’espaces est limité.

## INFORMATION

Daphnée Cyr  
Responsable des activités culturelles  
T. 819 324-5678, poste 4243 | F. 819 322-6327 | culture@valdavid.com



## SALON DES ARTISANS 2017 FORMULAIRE D’INSCRIPTION

### **COORDONNÉES (lettres moulées s.v.p.)**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### **PRÉCISER LE NOM EXACT À INSCRIRE SUR L’AFFICHE D’IDENTIFICATION POUR VOTRE TABLE**

NOM :

### **COCHER VOS 2 CHOIX DE CATÉGORIES**

Textiles :

tricot    sacs    vêtements    mitaines, foulards, tuques    tabliers, nappes,  
napperons    poupées, peluches    autres (préciser) :

Bijoux (préciser) :

Verre (préciser) :

Poterie (préciser) :

Bois (préciser) :

Carte (préciser) :

Produits pour le corps (préciser) :

Décorations de Noël    Autres (préciser) :

Autres (préciser) :

### Besoins techniques

- J’ai besoin d’électricité
- J’ai besoin d’un panneau troué (quantité limitée)
- J’ai besoin d’une table
- J’ai un présentoir, étagère ou autre meuble

Format : Longueur : \_\_\_\_ po. | Profondeur : \_\_\_\_ po. | Hauteur : \_\_\_\_ po.

Description : \_\_\_\_\_ (inclure photo)

**Installation obligatoire :** vendredi 1<sup>er</sup> décembre entre 16 h 30 et 20 h

### PAIEMENT :

- Je suis résident(e) de Val-David et je joins un chèque de 60 \$, postdaté au 15 juillet 2017, libellé à Municipalité du Village de Val-David (inclure copie d’une preuve de résidence).  
OU
- Je joins un chèque de 72 \$, postdaté au 15 juillet 2017, libellé à Municipalité du Village de Val-David.
- Je joins cinq (5) photos couleur (gros plans) représentatives des items qui seront offerts au salon.
- Je joins une liste détaillée des matériaux de base utilisés.

**Date limite d’inscription : 19 juin 2017 à 16 h 30.**

La Municipalité du Village de Val-David se dégage de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc. Les dossiers doivent être reçus à l’adresse ci-dessous au plus tard le **19 juin 2017 à 16 h 30** (par courriel, en personne ou par la poste).

- Daphnée Cyr  
culture@valdavid.com
- Par la poste : Municipalité du Village de Val-David  
Salon des artisans - Service Loisirs et Culture  
2579, rue de l’Église  
Val-David QC J0T 2N0
- En personne : 2490, rue de l’Église (Église porte du côté).  
Il y a un passe-lettres si le bureau est fermé.

Information : 819 324-5680, poste 7

**J’ai lu et j’accepte les règlements en vigueur qui m’ont été fournis.**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_